

Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

59-5-57-316

Date de convocation : 02/12/21

Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Présents :

Excusés-représentés :

Votants :

Excusés :

Absents :

L'an deux mille vingt et un, le 06 Décembre 2021 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 décembre 2021.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M. DELVAL Claude, Mme BOURBOTTE Nathalie, M. DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M. WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M. PRATZ Lionel, Mme RUSCART Delphine, M. GANTIEZ Christian, Mme POTTEAU Gisèle, M. LEFEBVRE Francis, Mme LENAIN Manon, Mme VANRUMBEKE Patricia, M. VANDRIESSCHE Patrick, Mme LOYER Evelyse, M. CRESPEL Jean, Mme DELORY Claire, M. SIX Philippe, M. BOCQUILLON Sébastien, Mme NOMBERG Michèle, M. DUTHOIT Valentin, M. MARCHAND Nicolas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etai(en)t excusé(s)-représenté(s) :

Etait excusé :

Etait absent :

N° du registre des délibérations : 52/2021

Objet : Autorisation de signer une convention avec la Métropole Européenne de Lille pour la création d'un verger

Dans le cadre de la Stratégie Métropolitaine de Boisement une opportunité de réaliser un verger s'est présentée sur un terrain communal, rue des roses, celui-ci se situant dans un des secteurs concernés par les corridors biologiques.

Afin de réaliser cette opération, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la commune de Houplin-Ancoisne, au titre de leurs compétences respectives, ont le souhait d'établir une coopération entre elle dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de la trame verte métropolitaine et locale, et de la préservation de la biodiversité de leur territoire.

Les détails et explications de cette convention, en annexe, ont été mis à l'ordre du jour de la 1ère commission en date du 23 novembre 2021.

Madame la Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention de coopération relative à la réalisation de plantations dans le cadre de la Stratégie Métropolitaine de Boisement

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame la Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document relatif à la réalisation de celle-ci.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA MAIRE,

D. GANTIEZ